



Lyon Ville de l'Entrepreneuriat

Réseau d'accompagnement à la création, reprise, transmission d'entreprise



OSEZ REPRENDRE UNE ENTREPRISE !

Vous souhaitez reprendre une entreprise performante qui dispose d'un bon portefeuille clients, de fournisseurs réguliers, d'une équipe solide ? Bénéficiez d'un accompagnement dans votre projet de reprise avec les partenaires de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat :

- Rencontre avec des experts
- Mise en relation avec des cédants présélectionnés
- Gain de temps

BOURSE DES ENTREPRISES

Rencontre cédants/repreneurs de TPE et PME

Plus de 500 offres de cession

Le 16 octobre 2017 de 18h à 21h,
à la CCI Lyon Métropole
Place de la Bourse 69002 Lyon

PROGRAMME

- 17H30 : Accueil
- 18H : Conférence
- 19H - 21H : Mise en relation des cédants et des repreneurs
- 19H30 : Cocktail

L'anonymat et la discrétion des entretiens seront garantis par l'attribution d'un numéro personnel à chaque participant.

- Pour plus de renseignements :
www.lyon-metropole.cci.fr
www.lyon-ville-entrepreneuriat.org

Partenaires : CCI LYON MÉTROPOLE Saint-Etienne Roanne



Ils nous soutiennent :



COUPON RÉPONSE

Merci de bien vouloir nous retourner votre réponse (lisiblement remplie), votre offre de reprise et votre règlement avant le 10 octobre 2017 par mail à reprise@lyon-metropole.cci.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CCI Lyon Métropole Palais du commerce Place de la bourse 69002 Lyon:

Votre demande de participation est automatiquement prise en compte - pas de confirmation

Madame /Monsieur :

Mail :

Participera à la Bourse d'échange le 16 octobre 2017

Participera au cocktail à partir de 19h30

Nombre de personne(s).....

Rappel **Participation de 15 euros par personne** paiement par chèque à l'ordre de la CCI Lyon Métropole.

Le client doit donc expressément faire connaître son consentement ou son opposition à l'utilisation de ces données par la CCI LYON METROPOLE. En effet les données tirées des adhésions des clients sont susceptibles d'être utilisées par la CCI LYON METROPOLE au titre de fichier informatique de clientèle après déclaration à la CNIL pour promouvoir des produits ou offrir des avantages divers. Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, toute personne dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification concernant les données informatiques la concernant. Vous pouvez vous opposer à ce que vos données personnelles communiquées ci-dessus soient utilisées ultérieurement. Par la CCI LYON METROPOLE / Par des partenaires de la CCI LYON METROPOLE